

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : ACQUISITION BANDE DE TERRAIN DE 10 M DE LARGE LE LONG DE LA RIVIERE SUR PARCELLES ZE 10, 11 et 12 LA CLARTIE**

Monsieur le Maire expose au conseil que le projet de création d'un chemin rural le long de la rivière « La Clartie », en face du bourg centre qui permettrait à terme de boucler avec l'actuel chemin rural (voir plan de situation joint).

Pour ce faire, dans le cadre de la carte communale un droit de préemption avait été institué.

Monsieur le Maire a contacté les propriétaires des parcelles ZE 10, 11 et 12 succession JEANNETEAU qui sont d'accord pour céder une bande de 10 mètres de large sur les dites parcelles.

Le prix d'achat a été fixé à 50 centimes d'euros du m2 et les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'acquisition de cette bande de 10 mètres sur les parcelles ZE 10, 11 et 12 « La Clartie »,
- Approuve le prix proposé de 0.50 centimes le m2
- Approuve la prise en charge des frais de géomètre et de notaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

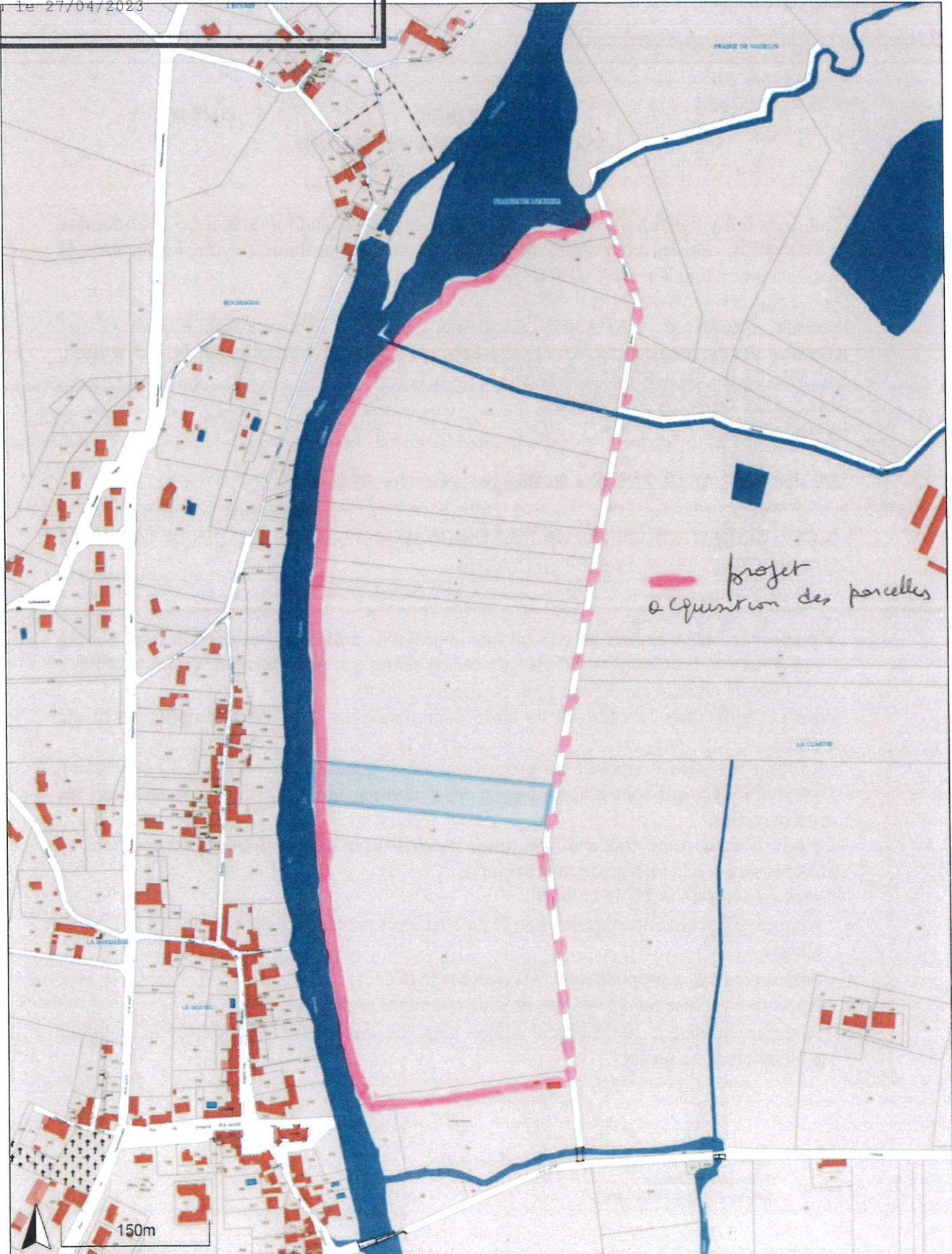
Affiché et publié 26 avril 2023

BONNES, le 26 avril 2023

Le Maire

S. BEGUERIE





Commune(s) :	Bonnes		
Date impression :	19/04/2023	Echelle :	1/5000